



PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DU- SQUATEC

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général, secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, QUE :

En conformité avec les articles 176.1 et 966.3 du Code municipal et considérant les décrets de déclaration de l'état d'urgence et l'arrêté 2020-004 qui permet au conseil de siéger à huis clos, le rapport financier et le rapport du vérificateur de l'exercice financier 2019 seront déposés lors de la séance ordinaire qui sera tenue à huis-clos le lundi 4 mai 2020 à 19 h 00 à la salle Joseph-Pelletier au 150, rue Saint-Joseph à Squatec.

Donné à Squatec

ce 28^e jour d'avril deux vingt.

Michel Barrière,
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de cette municipalité, résidant en la municipalité de Saint-Simon, certifie sous mon serment d'office, avoir publié une copie de l'avis susdit aux endroits prescrits par le conseil le 28^e jour d'avril 2020.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 28^e jour d'avril deux mille vingt.

Signé :
Michel Barrière
Directeur général et secrétaire-trésorier